

Règlement de la Brocante de Maysel

L'inscription à la brocante organisée par l'association La Mayselloise implique le respect du règlement de la brocante. Le non-respect de celui-ci ou l'inexactitude des renseignements fournis entraîneront le refus ou l'expulsion du brocanteur sans aucun remboursement

Article 1 : La vente d'armes, d'animaux, de copies d'œuvres numériques est interdite.

Article 2 : Toute inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du bulletin d'inscription dûment complété et signé, du paiement par chèque ou espèces, d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, de la liste des objets à vendre et d'une photocopie de la pièce d'identité. Les professionnels doivent présenter leur carte professionnelle de commerçant non sédentaire lors de l'inscription ou extrait de K Bis.

Article 3 : L'attribution est prévue lors de l'inscription. Les organisateurs se réservent néanmoins le droit d'effectuer des modifications si nécessaires.

Article 4 : Les exposants s'installent entre 6h et 8h00, en s'adressant au point d'accueil, notifié lors de l'inscription. Les véhicules ne peuvent plus circuler sur la brocante après 8h00. La fin de la brocante est prévue vers 17h.

Article 5 : Les exposants doivent respecter les voies de circulation réservées pour les secours et les limites de leur emplacement.

Article 6 : La somme versée lors de la réservation ne sera pas remboursée, en cas de pluie ou d'intempéries.

Article 7 : A la fin de la manifestation, il sera demandé à chaque exposant de reprendre ses déchets et de laisser son emplacement propre. Vous pourrez utiliser les sacs poubelles remis par les organisateurs.

La brocante se déroulera dans les rues du village. Installation à partir de 6h00.

TARIF :

3€ le mètre linéaire pour les maysellois (2m gratuits pour adhérents)

4€ le mètre linéaire pour les extérieurs et les professionnels.

3 mètres minimum par inscription.

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Autres renseignements par email ou par téléphone :

lamayselloise@gmail.com / 06 18 52 07 26



Brocante Maysel du 20 Septembre 2026

Organisée par l'association La Mayselloise
Bulletin d'inscription

A remplir et à rendre jusqu'au 6 Septembre 2026

- Dans la boîte aux lettres de la Mairie de Maysel
- Ou par courrier à « La Mayselloise, 2 place de la mairie 60660 Maysel »

Formulaire d'inscription à joindre avec le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de « La Mayselloise » ainsi que la copie d'une pièce d'identité ou carte professionnelle.

NOM :

PRENOM :

TELEPHONE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Installation d'un barnum : oui non (rayer la mention inutile)

Objet vendus :

Demande pour Mètres linéaire soit € à payer

JE SOUSSIGNE (Nom) (Prénom)

DECLARE SUR L'HONNEUR :

Pour les particuliers :

- > Ne pas être commerçant
- > Ne vendre que des objets personnels usagés (Art L320-2 code de commerce).
- > De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du code pénal)
- > Avoir pris connaissance du règlement de la brocante.

Pour les professionnels :

- > Être soumis au régime de l'article L310-2 du code de commerce
- > Tenir un registre d'inventaire, présent pour les objets mobiliers usagés (Art 321-7 du code pénal)
- > Avoir pris connaissance du règlement de la brocante

Fait à Le Signature

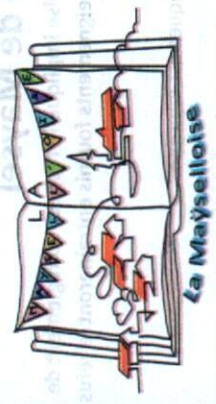
Autres renseignements par email ou par téléphone :

BULLETIN D'INSCRIPTION SUR PLACE

20 Septembre 2026

LES MAYSEL

BROCANTE



- ✓ Avoir une connaissance du règlement de la brocante
- ✓ Avoir un registre d'inscription
- ✓ Avoir un registre d'inscription
- ✓ Avoir un registre d'inscription

AVOIR une connaissance du règlement de la brocante
Clique (N° R351) du code pénal
De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année
Les vendeurs des objets personnels neufs (N° R351) de code de commerce
Ne pas être commerçant
sur les participants :
CLIQUE SUR L'INSCRIPTION (N° R351)
SOUSSION (N° R351)
CLIQUE SUR L'INSCRIPTION (N° R351)
CLIQUE SUR L'INSCRIPTION (N° R351)

Objet de la brocante : oui non (cocher la réponse)
Installation d'un stand : oui non (cocher la réponse)

CODE BROCANTE :
ADRESSE :
TELEPHONE :
NOM :
CIVILITE :

On peut compter à « La Mayselloise » 3 place de la mairie 60000 Maysel »
Dans la partie aux lettres de la Mairie de Maysel

Bulletin d'inscription

Brocante Maysel du 20 septembre 2026